COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 15 octobre 2025

***

Délibération 2025_10_20

***

Objet: GIP Loire Estuaire – Déclaration d'intérêt à une adhésion

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du neuf octobre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 11 (pour 19 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M . Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix).

Absents représentés : 5 (pour 13 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jospeh DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU ; M. Claude CAUDAL ; M. Jean CHARRIER ; M. Christophe DOUGÉ ; Mme Sylvie GAUTREAU, M. Roger GUYON ; M. Jacques ROBERT ;

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Secrétaire de séance: Thierry Coignet

Nombre de présents ou représentés: 16

Quorum : **12**

Nombre de voix exprimées: 30

Pour : 30 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix— Joseph DAVID

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport,

Considérant l'exposé suivant:

Dans le cadre de la redéfinition de ses propres missions, l'Assemblée Générale du GIP Loire Estuaire (GIP LE) a, en juin 2024 voté solennellement une volonté nouvelle de contribuer activement à la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire, en mobilisant ses compétences en acquisition et diffusion de la connaissance.

Cette évolution ouvre la voie à une réflexion sur une possible adhésion du SYLOA en sa qualité de structure porteuse du SAGE et porte-parole des collectivités locales du territoire en ce domaine.

Une telle adhésion, si elle se concrétisait, serait de nature à:

- Clarifier les relations entre les deux structures et renforcer leur articulation ;
- Inscrire plus clairement la mise en œuvre du SAGE dans les priorités stratégiques du GIP LE pour répondre aux attentes de la Commission Locale de l'Eau.
- Offrir une représentation indirecte des EPCI membres du SYLOA au sein du GIP LE ;
- Permettre au SYLOA de participer à la révision de la convention constitutive du GIP LE dès 2026 ;
- Contribuer à la pérennité du modèle économique du GIP LE par une implication territoriale renforcée ;

Ce projet d'adhésion est donc à considérer comme une opportunité stratégique en cours d'analyse, susceptible de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique autour de l'Estuaire de la Loire.

Toutefois, des points restent à approfondir avant de formaliser officiellement l'intention d'adhésion, notamment sur les engagements opérationnels du GIP LE pour les années 2026-2027, les modalités de gouvernance, la faisabilité juridique, et les conditions financières, avec une contribution envisagée à hauteur de 40k€/an.

Après en avoir délibéré,
le comité syndical:

- ***Autorise*** *le Président à mener toutes les démarches et discussions auprès du GIP Loire Estuaire pour définir les conditions d'une potentielle adhésion du SYLOA à cette structure ;*
- ***Déclare*** *que si les conditions sont réunies, la demande d'adhésion officielle devra être formalisée par une nouvelle délibération ;*
- ***Autorise*** *le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.*

Fait à Vertou, le 15 octobre 2025

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON